

Nancy - ce 29 juin 1904

Bon cher ami, Bessaignements pris note Bêtheliger  
universitaire n'a pas reçu le Proj. de Code civil et commercial  
l'union, dont vous me parlez, et je ne vois aucun moyen de faire  
la preuve ici: j'ai bien prié notre bibliothécaire de la demander  
à la Résidence générale, ce s'appuyant sur l'existence d'un Code  
colonial dans notre Université. Cette démarche n'a été promise  
mais fut elle exécutée aujourd'hui même, il est vraisemblable  
qu'elle obtienne satisfaction avant le départ ou même s'achève, ce  
je puis profiter de ce travail il serait mieux servi que j'en eusse  
connaissance avant le 15 juillet, époque à laquelle je disais vous  
envoyer nos manuscrits. J'accepte donc volontiers votre proposition de  
me faire parvenir par colis postal votre exemplaire, que je  
vous retournerais, dès que j'en aurais pris suffisamment connaissance, ce  
d'autant que vous venez de cette nouvelle complaisance, ce  
ni excusant d'abus ainsi de vous. — Quant au projet de Code civil  
suivant du 28 Mai 1904 j'en ai reçu un exemplaire. Toutes mes amitiés,  
F. Goussier

P.S. - Si le prix du Code postal le permettait et que vous ayez en la  
main la liste de Morlet ou la note et les droits de la jurisprudence  
pourrais-je vous la joindre à l'occasion? - Je vous la renverrais en non temps que le projet-terme

